

Grand entretien avec Philippe Lazar, ancien directeur de l'Inserm

Du rôle sociétal de la recherche

Quelques repères biographiques

Propos recueillis par
Louis Weber

Mon père est né en Transylvanie, du temps où celle-ci était hongroise. Il est venu en France en 1928, comme beaucoup de Juifs d'Europe centrale, pour rejoindre « le pays de la liberté et des droits de l'Homme ». Il a été naturalisé, a fait son service militaire et s'est marié avec ma mère en 1932. Mobilisé en 1938, il est revenu désespéré des accords de Munich, persuadé que la guerre serait inévitable et plus lourde encore l'année suivante. Il a été remobilisé en 39 et tué à Treix, en Haute-Marne, avec sept de ses camarades, le 18 juin 1940, au cours des durs combats qui se sont poursuivis après la demande d'armistice. Ce qui est bouleversant, c'est que les actuels habitants de ce petit village, dont la plupart n'étaient évidemment pas nés en 1940, se réunissent tous les ans, les 8 mai et 11 novembre dans le hall de l'église, devant une plaque où sont gravés les noms de ces huit soldats. On lit ces noms et tous les participants reprennent en chœur, après chaque nom, « Mort pour la France ». Cette France, je la respecte et je l'aime !

C'est donc ma mère qui, seule, m'a élevé. Elle tenait absolument à ce que je coiffe le bicorne de polytechnicien ! Personnellement, j'hésitais entre des études de médecine et les grandes écoles. Mais

comme j'étais « bon en maths », j'ai été happé par le cycle classes préparatoires et je suis effectivement entré à l'X. Cela étant, pendant mon séjour dans cette école, je cherchais toujours ma voie, avec vaguement l'idée de « faire de la recherche », sans trop savoir ce que cela voulait dire. J'ai alors pris de nombreux contacts, dont un avec Daniel Schwartz, qui était à l'époque ingénieur des manufactures de l'État. Il était censé, selon ce qu'on m'avait dit, diriger le « service de recherche opérationnelle » du Seita¹... et c'est à ce titre que j'avais demandé à le rencontrer. Mais ce service en réalité n'existait pas ! Polytechnicien lui aussi, Daniel Schwartz avait travaillé sur la mosaïque du tabac mais venait de réorienter ses recherches vers les maladies humaines liées à l'usage de la cigarette. Il souhaitait lancer à cet effet une unité de recherche au sein de l'Institut national

1. Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, plus tard privatisée et rachetée.

d'hygiène (INH), le prédécesseur de l'Inserm. L'INH était alors dirigé par Louis Bugnard, un autre polytechnicien, par ailleurs médecin.

Daniel Schwartz, après de multiples rencontres, m'a proposé de m'engager. Une chance pour moi puisque cela me permettait de me rapprocher de la médecine ! Je suis entré à l'Institut Gustave Roussy le 1^{er} octobre 1960, avec le choix entre un statut de nature médicale (et la perspective de devenir assistant des hôpitaux) et celui de chargé de recherche à l'INH. J'ai choisi la recherche.

J'ai commencé à faire de la « statistique médicale » en cancérologie clinique puis expérimentale. Quatre ans plus tard l'INH devenait l'Inserm, sur pression de grands médecins parisiens qui n'avaient pas réellement prise sur le CNRS et souhaitaient avoir leur propre institut de recherche. J'ai alors été promu maître de recherche. À l'époque, cela se faisait sans concours !

Comment la statistique a-t-elle été accueillie à l'époque en milieu médical ?

L'introduction en médecine de la méthode statistique représentait en ces temps-là une authentique révolution par rapport à la pratique habituelle de la recherche clinique. Ce qui n'empêchait pas, bien sûr, nombre de médecins de continuer à penser et à dire que la clinique était « reine » et que tout le reste était « à son service ». Au demeurant, cette hiérarchie n'était pas réservée aux seules relations avec les statisticiens. À Gustave Roussy, cela se voyait jusque dans le restaurant du personnel : les tables des médecins et celles des « autres » étaient séparées par une sorte de barrière virtuelle que nul n'aurait osé transgresser !

Progressivement cependant, la nécessité d'évaluer sérieusement la qualité du diagnostic ou des traitements a conduit la majorité du corps médical à s'approprier les outils statistiques. Le génie de Schwartz a été de faire comprendre qu'on n'avait pas besoin d'un lourd appareil mathématique pour raisonner de façon logique et convaincante en la matière. C'est à lui qu'on doit notamment le lancement, dès les années 1960, des premiers essais thérapeutiques contrôlés, c'est-à-dire la première évaluation rigoureuse de l'efficacité des thérapeutiques.

Quelles orientations avez-vous donné à vos propres recherches ?

En 1975, je suis parti pour un an aux États-Unis, comme professeur en visite à l'École de santé publique de l'université de Harvard. En revenant, j'ai créé une « unité de recherche épidémiologique et statistique sur l'environnement et la santé ». Je me suis centré principalement sur la naissance prématurée, ses facteurs de risque et sa prévention, mais aussi sur les avortements spontanés précoces. Chacun a bien sûr entendu parler des « fausses-couches ». Ce qu'on sait moins c'est que de l'ordre d'une fécondation sur deux aboutit rapidement à un avortement, qui reste donc en général imperceptible pour la femme concernée (elle a parfois conscience d'un simple « retard de règles »). C'est là un processus de sélection naturelle, particulièrement heureux. Ainsi six sur sept des « œufs » fécondés porteurs de trisomies 21 n'aboutissent pas à une naissance. Et c'est le cas de presque tous les œufs porteurs d'autres anomalies chromosomiques (de telles anomalies étant la cause majeure de ces avortements précoces). Incidemment, on a eu grand tort, à un moment donné, de

vouloir éviter les fausses couches par des traitements censés les empêcher ! On se souvient de la catastrophe du distillène, ce produit anti-abortif qui a induit de nombreux cancers chez les filles des mères en ayant absorbé... Bien sûr, il est toujours difficile de juger *a posteriori* d'une situation où l'on croyait, à tort, bien faire... C'est tout le problème de la médecine : on essaye d'avancer mais les erreurs de parcours peuvent être dramatiques.

Mais comment peut-on étudier les avortements spontanés puisque, si je vous suis bien, la plupart d'entre eux sont imperceptibles ?

Judicieuse remarque ! Mais c'est là que la méthode statistique peut intervenir avec originalité. Les avortements précoces, sont, je vous l'ai dit, essentiellement liés à l'existence d'une anomalie chromosomique au sein de l'œuf fécondé. Dans une grossesse gémellaire dizygote (celle qui va conduire à mettre au monde des « faux-jumeaux »), chaque œuf a son propre devenir et peut donc avorter sans que l'autre en soit affecté. On comprend donc que dans une population soumise à un fort risque d'anomalies chromosomiques, une grossesse initialement gémellaire puisse aboutir à une naissance unique ; on observera donc moins de jumeaux dans une telle population. En d'autres termes, la fréquence des faux jumeaux est à l'image (inversée) de la fréquence des avortements spontanés. Donc en observant les variations de fréquence des jumeaux de sexe différent (la moitié, aisément détectable, des faux jumeaux), on a une information sur les variations de fréquence de tous les avortements spontanés, y compris ceux qui sont imperceptibles !

C'est en revenant en 1975 des États-Unis à bord du Queen Elisabeth II que j'ai rédigé mon premier article sur cette question, mettant en évidence par le simple calcul un phénomène qui devait ultérieurement être visualisé grâce aux échographies pendant la grossesse.

On vous dit chercheur engagé. De quel point de vue ?

Dès le début de ma carrière, j'ai milité au syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS), dont j'ai contribué à créer « la section nationale Inserm ». J'ai été très actif dans le mouvement contestataire de la recherche en mai 68. J'ai été élu dans une commission scientifique spécialisée de l'Inserm, que j'ai présidée, puis à son conseil scientifique, dont j'ai pris la vice-présidence. Le tournant de mon engagement public et de ma carrière se situe en 1981. Le président du conseil scientifique de l'Inserm, Pierre Douzou, est appelé au ministère, auprès de Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Recherche et de la Technologie. Je le remplace alors à la présidence de cette instance. Mais, très rapidement, Chevènement me nomme vice-président et rapporteur général du Colloque national recherche et technologie (mon appartenance au CERES, à l'époque, a sans doute joué dans ce choix !). J'ai été mobilisé plus qu'à temps plein pendant les six mois qui ont suivi. Trente-deux Assises régionales ont permis de donner corps à l'idée d'une authentique démocratie participative aboutissant à des Journées nationales de synthèse puis, après quelques mois de travail du Parlement, à une loi, promulguée le 15 juillet 1982, « d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France ». Le rapport

général que j'avais prononcé lors des Journées nationales avait été accueilli très chaleureusement, j'avais vraiment eu, ce jour-là, le sentiment exaltant d'être porté par toute une communauté. Un ami m'a dit : « Après un tel rapport, tu ne peux être que promu ou viré ! »... J'ai été promu : alors que je ne rêvais que d'aller me reposer pendant quelques semaines, j'ai été appelé à remplacer Philippe Laudat, qui estimait que Mitterrand avait usurpé la place de Giscard d'Estaing et qui venait de démissionner de la direction de l'Inserm.

Ma nomination n'a pas manqué néanmoins de susciter quelques remous : on me reprochait de ne pas être médecin, pas même biologiste ! Mais il faut croire qu'elle n'était pas totalement illégitime puisque j'ai occupé ce poste pendant quatorze ans et demi ! On a quand même fini par me « remercier » sans ménagements (nous étions en 1996), j'ai alors refait de la recherche pendant un peu plus d'un an et, la roue politique ayant à nouveau tourné, Claude Allègre m'a demandé de « sauver l'ORSTOM² », ce que je pense avoir réussi à faire en le transformant en IRD³. Mais ceci est une autre histoire...

Quel bilan faites-vous aujourd'hui de ce long passage à la direction de l'Inserm ? Quelles sont les principales innovations que vous avez introduites ?

Je pense que ce qui a le plus marqué mon arrivée à la tête de l'Inserm est ce qu'on a appelé la « règle des douze

ans ». Avant mon arrivée, les unités de recherche n'étaient pas réellement évaluées ; certaines continuaient ainsi à être dirigées par des chercheurs ayant largement dépassé l'âge de la retraite. J'ai pris la décision de limiter à quatre ans le mandat d'un directeur d'unité et de permettre son renouvellement deux fois de suite après évaluation par les instances scientifiques de l'institut. Mais au-delà de cette période maximale de 12 ans, l'unité était par principe fermée. Le directeur sortant avait bien sûr la possibilité de déposer un nouveau projet, mais celui-ci était examiné en concurrence avec l'ensemble des demandes de création. Il y a eu évidemment une levée de boucliers : le *Quotidien du médecin* m'avait représenté traînant les meilleurs chercheurs médicaux en place de Grève ! En fait, quand la mesure a été effectivement mise en œuvre pour la première fois en 1985, la moitié des directeurs concernés n'ont pas sollicité le renouvellement de leur unité et la quasi-totalité de ceux qui l'ont fait l'ont obtenu. Ce qui veut dire que ceux qui ne s'étaient pas portés candidats avaient parfaitement conscience de la nécessité pour eux de se retirer, mais cela en évitant de subir l'affront d'un rejet.

En fait, ce système a bien fonctionné et la plupart des opposants initiaux s'y sont ralliés. On a même vu des directeurs solliciter et obtenir une troisième création après deux périodes de douze ans...

D'autres innovations encore ?

J'ai initié un processus de création d'Instituts fédératifs de la recherche (IFR), en l'occurrence de structures associant universités, hôpitaux et des unités Inserm sur des bases stratégiques, dans le but d'accroître leurs échanges et leurs

2. « L'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer » avait été créé en 1944. Il était devenu « Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération », tout en gardant le sigle Orstom, en 1984, avec le statut d'EPST.

3. Institut de recherche pour le développement.

capacités de coopération, en particulier en termes de transferts de la recherche vers la clinique et vers l'enseignement supérieur. Les ministères de tutelle de l'Inserm m'avaient autorisé la première année à en créer deux, à titre expérimental. Je crois bien, que, peu docile, j'en ai créé d'emblée... une trentaine et leur succès a été tel que, l'année suivante, les ministères ont voulu reprendre eux-mêmes en mains ce processus.

J'ai également beaucoup développé la recherche clinique – étymologiquement parlant « au lit du malade », en réalité « sur » le malade, qu'il soit alité ou non. Et, avec l'aide de Pierre Corvol, qui devait quelques années plus tard devenir administrateur du Collège de France, j'ai développé une étroite collaboration avec les structures hospitalières en créant avec elles des « lits de recherche clinique », c'est-à-dire des lieux comportant deux ou trois lits spécialisés permettant d'accueillir des patients volontaires pour qu'on pratique sur eux des observations et des expérimentations (conformes bien entendus à l'éthique médicale !)

Comment fonctionnait l'Inserm sous votre direction ?

Mes prédécesseurs s'appuyaient en général sur des collaborateurs compétents dans un domaine donné, dont ils leur confiaient en quelque sorte la charge. Dès ma prise de fonction, je me suis pour ma part entouré d'une douzaine de personnalités scientifiques de haut niveau que j'ai invitées à travailler non pas à titre individuel mais de façon collégiale. Nous nous réunissions une fois par semaine pendant plusieurs heures et toutes les décisions que je devais prendre étaient préalablement débattues au sein de ce « collège de direction scientifique »,

le Codis. Les discussions en son sein étaient parfois vives, et je pouvais dès lors être à peu près certain que les décisions que je prenais après ces échanges sans fard avaient toutes chances d'être de nature à entraîner l'adhésion !

Quant au milieu de la recherche lui-même, j'ai toujours bénéficié d'un haut niveau de confiance de la part des personnels et de leurs élus. Contrairement à beaucoup, je ne pense pas qu'un engagement syndical nuise à la capacité d'évaluation scientifique. Que les instances scientifiques de l'Inserm comprennent deux cinquièmes d'élus non seulement ne gêne pas leur fonctionnement mais la présence de ces derniers garantit au contraire une certaine impartialité par rapport à une attitude souvent plus « intéressée » des hautes personnalités scientifiques qui y siègent en tant que « membres nommés ».

Qu'entendez-vous par « expertise collective », que vous préférez maintenant appeler « collégiale » ?

L'idée m'est venue dans les années 1990. Véronique Neiertz, alors secrétaire d'État à la Consommation, nous avait saisis d'une question sur le remboursement des « contraceptifs oraux dits de troisième génération ». Lesquels pouvait-on légitimement rembourser ? Le réflexe « normal » d'un responsable de la recherche aurait été de dire : nous allons lancer des enquêtes, prospectives et rétrospectives, et vous donner la réponse que vous attendez... dans trois ou cinq ans. Ce qui ne répondait évidemment pas à la demande qui nous était faite. J'ai alors chargé le chercheur Alfred Spira de réunir un groupe de cliniciens, de spécialistes de la reproduction humaine, de biologistes, de biochimistes, etc. "En

sait-on assez pour répondre à la question posée”, leur ai-je demandé ? Ce groupe interdisciplinaire a travaillé de manière intense pendant quelques mois, à partir de l’ensemble des informations mondiales accessibles, pour arriver à la conclusion : oui, on en sait assez ; on pourrait même aller jusqu’à dire quelles marques spécifiques il conviendrait de rembourser !

À partir de cette expérience, cette procédure a été généralisée. De quoi ont en fait besoin au jour le jour les « décideurs », qu’ils soient dans le domaine politique, administratif ou économique ? Ils ont à résoudre des problèmes nouveaux qui, en règle générale, n’ont pas la courtoisie de venir se loger dans des axes programmatiques de recherche définis quelques années auparavant : les exemples du sida et de l’encéphalopathie spongiforme bovine sont éclairants de ce point de vue ! Et ils ont besoin de réponses claires et rapides aux questions qui se posent pour résoudre ces problèmes. Or la recherche est un processus de plus en plus spécialisé, le plus souvent ésotérique pour les non-spécialistes, et par nature à long terme. En tant que telle, elle n’est donc guère adaptée à leur apporter l’aide opératoire dont ils ont réellement besoin à court terme.

C’est là qu’intervient l’expertise, pour autant qu’elle soit collégiale, c’est-à-dire qu’elle fasse appel de façon simultanée à toutes les disciplines qu’il convient de mobiliser pour contribuer à l’élaboration des décisions à prendre. Les chercheurs, s’ils sont recrutés sur la qualité et l’originalité de leurs travaux plus que sur leur docilité à s’inscrire dans des « programmes » de recherche, sont collectivement dépositaires d’une intense capacité de recours à toute la diversité des connaissances mondiales disponibles

et ce à l’échelle de temps requise pour des décisions opérationnelles. C’est cette autre compétence majeure de la recherche publique dont il conviendrait de prendre conscience aujourd’hui et qu’il faudrait utiliser systématiquement.

Les quelque deux cents expertises collégiales réalisées à ce jour par l’Inserm pourraient servir de référence en la matière. Certaines ont certes suscité des controverses, sans doute parce qu’elles sont passées de l’analyse des connaissances à des propositions d’action, ce qui n’est pas vraiment leur rôle⁴.

L’actuel président-directeur général de l’Inserm, André Syrota, a mis en place des « Alliances », c’est-à-dire des associations fonctionnelles entre plusieurs institutions, qui élargissent singulièrement leur capacité collective d’expertise⁵.

Que pensez-vous en fin de compte du rôle sociétal de la recherche ?

En lançant le colloque national Recherche et technologie de 1981-82, le ministre concerné, Jean-Pierre Chevènement, avait assigné à la recherche deux fonctions : être d’extrême qualité (il ne peut y avoir de protectionnisme de la recherche, ce que l’on trouve à un endroit quelconque de la planète s’applique de façon universelle) et, en même temps,

4. Fin 2005, l’Inserm publiait une expertise sur le « trouble des conduites chez l’enfant et l’adolescent ». Le rapport préconisait « le repérage des perturbations du comportement dès la crèche et l’école maternelle » pour éviter la survenue de comportements délinquants à l’adolescence. Un appel « Pas de 0 de conduite pour les enfants de trois ans » a été lancé par un groupe de praticiens pour protester contre les conclusions de cette étude.

5. Voir à ce sujet : Philippe Lazar, André Syrota, « Expertise collective et alliances face aux défis sanitaires », *Le Monde, Science et technologie*, 1^{er} avril 2014.

contribuer au développement économique, social et culturel de la nation. Le colloque avait pour objet principal de montrer que ces deux exigences étaient non seulement compatibles mais parfaitement complémentaires.

Aujourd'hui, on a fortement tendance à oublier ces deux principes et à raisonner de la façon suivante : les moyens étant limités il faut faire des choix et la meilleure façon de faire des choix est de programmer la recherche selon des axes prioritaires. C'est là, à mes yeux, une erreur stratégique majeure, d'un double point de vue.

Ceux qui sont les mieux placés pour savoir dans quelle direction il faut porter les efforts d'acquisition de connaissances nouvelles sont évidemment les chercheurs eux-mêmes, pour autant qu'ils aient été recrutés sur la base d'une grande compétence scientifique. La recherche ne peut être réellement innovante que si elle est libre. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut jamais la programmer mais que toute programmation devrait impérativement être justifiée par une nécessité incontournable. Tel est le cas, par exemple, lorsqu'elle doit s'appuyer sur des équipements lourds.

L'autre erreur est plus subtile mais tout aussi grave. Elle concerne ce que la société est en droit d'attendre de la recherche en termes d'expertise. Comme je l'ai déjà souligné, les problèmes qui surgissent au sein d'une société n'ont aucune raison de le faire dans les domaines ayant fait l'objet d'une programmation scientifique. Or, si l'on veut disposer rapidement d'une capacité d'expertise pour améliorer ce qu'il convient de faire, on a tout intérêt à disposer de la compétence de quelques chercheurs travaillant sur des sujets en rapport, même lointain, avec les problèmes en question. En d'autres termes,

ce qui est intéressant est d'avoir ce que les mathématiciens appelleraient des recherches « partout denses », l'adverbe partout jouant ici un rôle essentiel : la « densité » de la recherche dépend des moyens globaux qu'on peut lui accorder mais, sous réserve de qualité, elle doit demeurer aussi dispersée que possible de façon à ce qu'il n'y ait pas de domaines vides de toute compétence.

Quand je lis par exemple que l'actuelle loi d'orientation de la recherche fixe comme objectifs « stratégiques » un alignement sur « la stratégie 2020 de l'Europe », c'est-à-dire une série d'objectifs sociétaux fort respectables en soi mais qui ne peuvent que nous éloigner de la liberté ci-dessus évoquée, je me dis qu'heureusement pour nous chercheurs et organismes de recherche savent résister à de telles pressions. Mais non sans perte de temps et d'énergie.

À côté de votre engagement syndical et politique, on vous sait proche de la Ligue de l'enseignement et, surtout, directeur de la revue Diasporiques. Quelle a été cette autre facette de votre parcours militant ?

Ce parcours commence par une longue de période de militance juive laïque. C'est en 1967 que j'ai fait la connaissance de Richard Marienstras, fondateur d'un cercle de réflexion, explicitement ouvert aux Juifs mais aussi aux non-Juifs, sur le fait juif en tant que fait historique et culturel. Ce cercle, dont faisaient notamment partie Pierre Vidal-Naquet et Léon Poliakov, a rédigé à l'époque un Manifeste qui est à l'origine, en France, d'une bonne part de la pensée juive laïque de gauche des quatre dernières décennies. Le groupe a adopté le nom de Gaston Crémieux, un avocat juif comtadin

engagé dans la Commune de Marseille et fusillé en 1871⁶.

Nous soutenions qu'il était possible de se dire juif en dehors de la religion et de l'État d'Israël. Nous nous rattachions, ce faisant, à l'histoire bimillénaire et vénérable du peuple juif, un peu à la manière dont le faisait le *Bund*, ce mouvement socialiste juif créé à la fin du dix-neuvième siècle en Lituanie, opposé au sionisme (et aussi au bolchévisme). Au demeurant, on qualifiait souvent Marienstras de néo-bundiste français.

Après avoir pendant longtemps publié des Cahiers assez confidentiels, nous avons décidé, à mon initiative, de créer en 1996 une revue, à l'époque intitulée *Diasporiques, Les Cahiers du Cercle Gaston-Crémieux*. J'en ai pris la responsabilité opérationnelle une petite dizaine d'années plus tard, lorsque j'ai cessé mes activités professionnelles. J'ai assez vite pris conscience – les temps avaient changé – qu'il était de plus en plus difficile de faire comprendre ce que nous essayions de dire, tant au sein de la judéité qu'en dehors d'elle. Pour la majorité des Juifs, nous n'existions pas en tant que tels ou, à la rigueur – comme me l'avait dit le grand-rabbin de France, René-Samuel Sirat, lorsque je l'avais interviewé pour la revue –, nous étions « des Juifs du bord du chemin ». Et c'est encore pire pour les non-Juifs qui, travaillés par la propagande inconditionnellement pro-israélienne du CRIF⁷, sont très nombreux à nous voir comme des Israéliens en puis-

sance. Ainsi, il y a quelques années, à l'occasion de la venue du président israélien, Moshe Katsav, à Paris, *Le Monde* avait-il titré : « La communauté juive de France vit dans l'angoisse »⁸. J'avais alors écrit au journal que, de filiation juive, je ne me reconnaissais pas comme « Juif communautaire » et que, par ailleurs, je n'étais nullement angoissé !

Ayant participé à la fondation du Cercle Condorcet de Paris en 1986, sous l'égide de la Ligue de l'enseignement et de l'ancien directeur du *Monde diplomatique*, Claude Julien, j'ai proposé à la Ligue de transformer *Diasporiques* en une revue interculturelle, coproduite par ses fondateurs et par elle, ce qu'elle a accepté avec enthousiasme. Depuis l'année 2008, la revue a gardé son titre mais elle a pris comme sous-titre : « *Cultures en mouvement* ». Elle a actuellement de l'ordre de 600 abonnés, soit un peu plus que la revue sous sa forme ancienne (dont elle a conservé à peu près la moitié du lectorat). Très honnêtement, j'espérais mieux, mais j'ai conscience que toutes les revues ont de plus en plus de difficultés à trouver des lecteurs récurrents. Et, incontestablement, nous nous heurtons à la difficulté de partager avec nos concitoyens notre conviction de l'intérêt majeur qu'il y a à prendre connaissance des autres cultures que celle, dominante, dans laquelle on a été élevé...

Vous avez publié récemment un livre intitulé : Court traité de l'âme⁹. Comment cette réflexion a priori assez peu laïque s'inscrit-elle dans votre parcours ?

6. Sur la création de ce cercle et le rôle de Pierre Vidal-Naquet, voir un texte de Marienstras, « Une conscience juive diasporique », <http://www.pierre-vidal-naquet.net/spip.php.article99>. Voir aussi le livre de Richard Marienstras, qui vient d'être réédité : *Être un peuple en diaspora*, Éd. Les prairies ordinaires, 2014.

7. Conseil représentatif des institutions juives de France.

8. *Le Monde*, 14 février 2004.

9. Philippe Lazar, *Court traité de l'âme*, Fayard, 2006.

Je suis un peu surpris du qualificatif « *a priori* assez peu laïque » que vous utilisez pour m'interroger sur cet essai ! D'abord parce qu'on peut être – heureusement ! – croyant *et* laïque à la fois. Mais aussi et surtout parce qu'il suffit de parcourir ce livre et notamment ses toutes premières pages pour constater que son auteur affiche clairement son athéisme ! Si je peux me permettre, je crois que vous êtes vous aussi, ce disant, victime de l'appropriation abusive du mot « âme » par les religions ! En réalité ce mot ne leur appartient nullement en propre, on peut en donner une tout autre interprétation que celle d'une entité transcendante que nous confierait Dieu « pendant le temps de notre existence terrestre » !

Écrire un essai est une aventure fascinante. J'en ai fait l'expérience avec celui-ci. Tout est parti d'une demande qui m'avait été faite par les responsables des *Entretiens d'Auxerre*¹⁰ d'un exposé sur « la laïcisation de la mort » ou, plus exactement, d'une possible organisation laïque de la cérémonie funéraire pour celles et ceux qui ne sont pas concernés par une pratique religieuse. Ce faisant, j'ai pris conscience de l'existence d'un réseau relationnel nous accompagnant spécifiquement tout au long de notre vie depuis ses premiers stades, que notre mort ne fait pas disparaître en même temps que nous et qui nous survit aussi longtemps que subsiste quelque trace si ténue soit-elle de notre existence. Toutes raisons qui m'ont incité à me réapproprier le mot « âme » pour désigner ce réseau. Et je me suis alors rendu compte que cette défini-

tion particulière et en quelque sorte axiomatique de ce concept d'âme me donnait la substance d'un livre permettant d'aborder, de façon je crois renouvelée, beaucoup de questions essentielles, au rang desquelles la définition de ce qu'on appelle « une personne » mais aussi de ce qu'on appelle « une culture », qui n'est autre qu'une « topologie sur l'espace des âmes ». Pour en savoir plus... je vous renvoie à cet essai ! ■

10. Les entretiens d'Auxerre sont organisés tous les ans, depuis 2002, par le Cercle Condorcet d'Auxerre et la Ligue de l'Enseignement de l'Yonne. En 2005 que le thème était : « Disposer de la vie, disposer de la mort ». Les actes sont publiés tous les ans par les éditions de l'Aube.